



# Palais des Droits de l'Homme

**Le Palais des Droits de l'Homme à Strasbourg** abrite la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Créée en 1959, la Cour Européenne des Droits de l'Homme est l'organe judiciaire du Conseil de l'Europe. Elle sanctionne les Etats ayant manqué à leurs engagements souscrits lors de la signature de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

La Convention européenne des droits de l'homme est un traité international en vertu duquel les Etats membres du Conseil de l'Europe garantissent les droits fondamentaux, civils et politiques, des citoyens. Signée le 4 novembre 1950 à Rome, la Convention est entrée en vigueur en 1953.

Depuis 1998, la Cour siège en permanence et peut être saisie directement par les particuliers. En près d'un demi-siècle, elle a rendu plus de 10 000 arrêts. Ses arrêts, qui doivent être respectés par les 47 états membres du Conseil de l'Europe, conduisent les gouvernements à modifier leur législation et leur pratique administrative dans de nombreux domaines.

La Cour a son siège à Strasbourg, dans le Palais des droits de l'homme conçu en 1994 par l'architecte britannique Richard Rogers. La façade du bâtiment doit évoquer «la balance de la justice» et par sa conception, l'architecte a cherché à « réaliser un bâtiment aux lignes résolument contemporaines et symboliques qui associent le droit au principe de transparence ».